



Solliciteur général Canada

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/74-1997

ISBN 0-660-60360-8



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d' un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d' améliorer l' information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l' information fournie au Parlement s' insère dans une initiative plus vaste intitulée “ Repenser le rôle de l' État”.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d' accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S' acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l' information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d' autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l' objet de surveillance afin de garantir qu' ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l' expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l' adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l' organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L' Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Solliciteur général Canada

Rapport de rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 1997**

L'honorable Andy Scott, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

PARTIE I : MESSAGE DU MINISTRE.....	1
PARTIE II : APERÇU DU PORTEFEUILLE.....	2
PARTIE III : APERÇU DU MINISTÈRE.....	5
Rôles et responsabilités.....	5
Priorités stratégiques	5
Organisation.....	6
Secteurs d'activité.....	7
PARTIE IV : RENDEMENT DU MINISTÈRE.....	9
A. Attentes en matière de rendement	9
Résumé des attentes en matière de rendement	9
Besoins de ressources par organisation et par secteur d'activité.....	10
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par catégorie et par secteur d'activité.....	11
Dépenses du Ministère prévues et réelles par secteur d'activité.....	12
B. Réalisations en matière de rendement	13
Résumé du rendement du Ministère, 1996-1997	13
Rendement des secteurs d'activité	15
C. Principaux examens.....	24
PARTIE V : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	26
A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels.....	26
B. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires	27
C. Tableaux financiers récapitulatifs.....	28
Sommaire des crédits approuvés	28
Paiements de transfert par secteur d'activité.....	29
Éléments du passif éventuel.....	29
Lois appliquées par le ministère du Solliciteur général	30

Partie I : Message du Ministre

J'ai le plaisir de présenter le premier Rapport de rendement du ministère du Solliciteur général pour la période se terminant le 31 mars 1997.

Ce document porte sur les priorités stratégiques et les résultats du Ministère. Il tente de fournir une indication claire des orientations du Ministère et de la mesure dans laquelle ce dernier a atteint les résultats escomptés pour 1996-1997.

Le portefeuille du Solliciteur général est l'organisme fédéral chargé d'assurer la protection de la population et le maintien d'une société juste, pacifique et sûre. Le Ministère joue un rôle clé au sein du Portefeuille en formulant à mon intention des conseils stratégiques à l'appui de mes responsabilités de solliciteur général.

Au cours de l'année, le Ministère a porté d'importantes réalisations à son actif. Elles sont le fruit d'un partenariat étroit avec des intervenants clés des systèmes de justice pénale et de sécurité nationale. Par des consultations avec ses partenaires, le Ministère a continué de mettre au point des approches novatrices pour répondre, de façon rentable, aux besoins en matière de sécurité de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

Le Ministère est résolu à communiquer des renseignements clairs, utiles et opportuns sur ses plans de dépenses, ses priorités et ses réalisations - information qui porte surtout sur la mesure dans laquelle il respecte ses objectifs. Je suis d'avis qu'une information de meilleure qualité donnera lieu à un débat plus éclairé au Parlement et au sein de la population, à la prise de décisions plus judicieuses et, en dernière analyse, à un meilleur gouvernement.

Nous accueillerons avec plaisir vos réactions au sujet du présent rapport afin de pouvoir continuer de rendre les collectivités plus sûres grâce à un système de justice pénale plus vigoureux, qui répondra mieux aux attentes de la population canadienne.

Le rapport comprend un aperçu des organisations relevant du Portefeuille qui rendent des comptes au Parlement, directement ou par mon intermédiaire. Chaque organisme du Portefeuille, à l'exception du SCRS, établit son propre rapport de rendement qui est présenté au Parlement.

Partie II : Aperçu du Portefeuille

Rôles et responsabilités du portefeuille du Solliciteur général

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille du Solliciteur général est responsable des services de police et de l'application de la loi (y compris la police des Autochtones), de la sécurité nationale, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition.

Le Portefeuille se compose du Ministère et des quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il compte également trois organes de surveillance, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Ensemble, ces organismes disposent d'un budget de 2,5 milliards de dollars et comptent plus de 34 000 employés. Chaque organisme du Portefeuille, le SCRS excepté, prépare un rapport de rendement indiquant ses réalisations et principaux résultats.

Le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance sont appelés, de façon collective et individuelle, à contribuer à la protection de la société et au maintien de la paix, de la justice et de la sécurité.

- Le **Ministère** aide et conseille le Solliciteur général dans la tâche qui lui incombe de donner une orientation aux organismes et de rendre des comptes au Parlement relativement à ces organismes, dans son rôle de chef de file national en ce qui concerne les activités fédérales en matière de police, de sécurité, de services correctionnels et de mise en liberté sous condition, ainsi que dans son rôle de ministre responsable de la police des Autochtones.
- La **Gendarmerie royale du Canada** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre, ainsi que prévenir et déceler les crimes dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants et faire les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et d'informatique.
- Le **Service canadien du renseignement de sécurité** mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement. Il recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur des activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada, fait rapport et donne des conseils au gouvernement au sujet de

ces menaces; il fournit aussi des évaluations de sécurité.

- Le **Service correctionnel du Canada** gère les peines des délinquants condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus et prépare ces derniers à se réinsérer dans la collectivité et à y jouer un rôle utile. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité.
- La **Commission nationale des libérations conditionnelles** est un organisme administratif indépendant qui accorde, refuse et contrôle la mise en liberté sous condition des délinquants incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et fait des recommandations au sujet de l'octroi de réhabilitations et de l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et responsabilités, sauf en ce qui concerne l'octroi de permissions de sortir, à l'égard des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province ou le territoire n'a pas sa propre commission des libérations conditionnelles.
- Le **Comité externe d'examen de la GRC** examine certaines catégories de griefs qui lui sont soumis par la GRC ainsi que des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le Comité, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui effectue un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont soumis. Il peut, s'il le juge bon, ordonner des audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment et recevoir des éléments de preuve ou des informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité sont envoyés aux parties et au commissaire de la GRC.
- La **Commission des plaintes du public contre la GRC** assure un examen transparent, impartial et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, examine les plaintes concernant la conduite de membres de la GRC, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques, établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations, et fait des recherches et élabore des principes directeurs pour améliorer le processus de traitement des plaintes.
- Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel** enquête sur des décisions, recommandations, actes ou omissions du commissaire du Service correctionnel, ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom, qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est indépendant du SCC et peut instituer une enquête sur réception d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative.

Le portefeuille du Solliciteur général



Partie III : Aperçu du Ministère

Rôles et responsabilités

Le Ministère contribue à promouvoir et à maintenir au Canada une société où tous les citoyens peuvent se sentir à l'abri de menaces à leur sécurité personnelle ou à la sécurité nationale, et protégés de toute atteinte à leurs droits et libertés.

À cette fin, le Ministère conseille le solliciteur général et l'aide :

- à donner une orientation efficace aux organismes du Portefeuille ministériel;
- à accroître la cohérence des politiques et leur coordination du sein du Portefeuille;
- à exercer un leadership national stratégique à long terme dans les domaines de la police, de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition;
- à mettre en oeuvre la Politique sur la police des Premières nations en négociant, en administrant, en actualisant et en évaluant les accords tripartites en matière de police conclus avec les administrations des provinces, des territoires et des Premières nations;
- à répondre du Portefeuille devant le Parlement.

Priorités stratégiques

Les activités du Ministère sont guidées par cinq priorités stratégiques qui appuient les programmes de sécurité publique et de sécurité nationale du ministre et du gouvernement du Canada. Ces priorités stratégiques sont les suivantes:

- renforcer les mesures d'application de la loi pour lutter contre le crime organisé, la contrebande et d'autres activités criminelles;
- élaborer des mesures plus efficaces pour les délinquants violents à risque élevé tout en appliquant, aux délinquants à risque faible, de sûres solutions de rechange à l'incarcération de manière à freiner le taux de croissance de la population carcérale;
- améliorer le système de justice applicable aux Autochtones au moyen de politiques et de programmes axés sur la collectivité et adaptés à la culture autochtone, dans les domaines de la police et des services correctionnels;
- protéger le pays contre le terrorisme et d'autres menaces à la sécurité nationale;
- accroître la sécurité publique et la prévention du crime grâce à des partenariats communautaires visant à réduire le crime et à améliorer les communications avec le public.

Organisation

Le ministère du Solliciteur général est une organisation stratégique de petite taille qui s'occupe essentiellement de politiques. Son premier rôle consiste à appuyer le solliciteur général en le conseillant quant aux politiques et stratégies à appliquer en matière de police, de sécurité nationale, de services correctionnels et de mise en liberté sous condition. En outre, il est chargé en permanence des services de police des Premières nations. Alors que les organismes du Portefeuille détiennent des compétences sur le plan opérationnel, le Ministère élabore des politiques stratégiques et assure un soutien du point de vue de l'ensemble de l'administration publique fédérale.

Compte tenu du caractère sensible de l'action du Ministère, le partenariat est essentiel. Il va de soi que le Ministère doit travailler étroitement avec les organismes du Portefeuille ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux comme le ministère de la Justice, auquel incombe la responsabilité première des politiques de justice pénale à l'échelle fédérale. Le Ministère et les organismes entretiennent également des rapports approfondis avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les secteurs bénévole et privé. Cet accent sur les partenariats a favorisé une plus grande cohérence des politiques et un consensus dans tout le Portefeuille sur les priorités actuelles.

Le Ministère relève du sous-solliciteur général, et ses rôles et responsabilités découlent de la responsabilité du sous-solliciteur, qui consiste à conseiller et à soutenir le solliciteur général dans tous les aspects de son mandat, y compris la gestion du Portefeuille. Le sous-solliciteur général est le principal conseiller du ministre en ce qui concerne les politiques. En 1996-1997, le Ministère comptait environ 230 employés et ses dépenses s'élevaient à quelque 71,2 millions de dollars, dont une part de 50,1 millions de dollars était consacrée à la police des Premières nations.

Le Ministère fournit aussi des services de soutien administratif et de gestion à toutes les composantes du Programme et aux trois organes de surveillance du Portefeuille, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Secteurs d'activité

Pour réaliser son mandat et respecter les priorités stratégiques, le Ministère s'est doté des quatre secteurs d'activité suivants :

Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national au niveau des politiques;

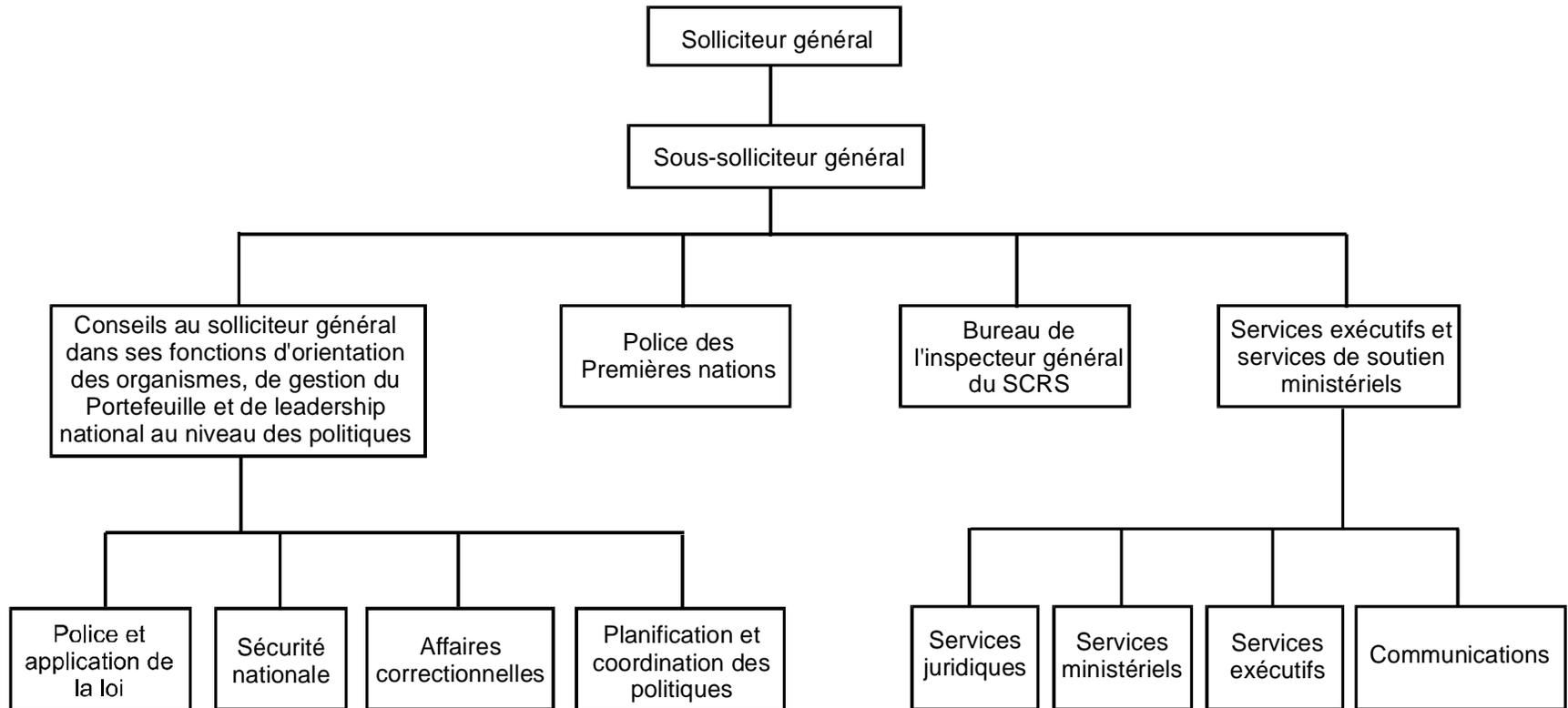
Programme des services de police des Premières nations;

Bureau de l'inspecteur général du SCRS;

Services exécutifs et services de soutien ministériels.

On a pris en compte ces secteurs d'activité dans la préparation de la partie III du Budget des dépenses principal du Ministère pour 1997-1998. En 1996-1997, la structure de préparation de rapports reposait sur les organisations au sein du Ministère. Le tableau de la page 10 illustre les rapports entre les secteurs d'activité et les organisations, et met en évidence les ressources utilisées pendant l'année financière 1996-1997.

ORGANISATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Partie IV : Rendement du Ministère

A. Attentes en matière de rendement

Le tableau qui suit présente les attentes définies par le Ministère en 1996-1997 afin d'appuyer le programme gouvernemental de sécurité publique et de sécurité nationale. Ces attentes sont la preuve de la détermination avec laquelle le gouvernement entend s'employer à construire et à préserver une société où toutes les Canadiennes et tous les Canadiens peuvent se sentir à l'abri de menaces à leur sécurité personnelle et à la sécurité de leur pays.

Résumé des attentes en matière de rendement

Solliciteur général Canada	
assurer aux Canadiens :	comme en témoigneront :
1. Appui au programme gouvernemental de sécurité publique et de sécurité nationale	<ul style="list-style-type: none">• L'application de mesures et de stratégies efficaces pour traiter les cas des délinquants à risque élevé et des délinquants à faible risque.• Le renforcement des mesures d'application de la loi pour faire échec au crime organisé, à la contrebande et à d'autres activités criminelles.• Des mesures visant à réduire au minimum les risques d'actes terroristes et l'amélioration des interventions en pareilles situations.• Des arrangements en matière de justice pénale qui favoriseront l'application de la loi et les poursuites criminelles.• Des partenariats communautaires en vue d'accroître la sécurité et prévenir la criminalité.
2. Amélioration de la justice applicable aux Autochtones	<ul style="list-style-type: none">• Des méthodes de prestation de services de police aux Premières Nations qui répondent aux besoins de leurs collectivités et sont adaptés à leur culture.• L'élaboration des modèles de traitement des délinquants dans le contexte de la justice réparatrice pour les collectivités autochtones.

Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

Besoins de ressources par organisation et par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles, en 1996-1997, par organisation et par activité

Organisation	Secteurs d'activité				TOTAUX
	Conseils au solliciteur général	Police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et services de soutien ministériels	
Services exécutifs				3,3	3,3
				3,4	3,4
Politiques	11,4				11,4
	9,8				9,8
Police des Autochtones		51,6			51,6
		50,1			50,1
Services ministériels				5,5	5,5
				5,9	5,9
Communications				1,0	1,0
				1,0	1,0
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS			1,0		1,0
			0,9		0,9
TOTAUX	11,4	51,6	1,0	9,8	73,7
	9,8	50,1	0,9	10,4	71,2
% du TOTAL	13,8	70,3	1,3	14,6	100,0

Nota : Les parties ombrées indiquent les dépenses ou les recettes réelles en 1996-1997.

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par catégorie et par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Capital d'exploitation	Subventions et contributions votées	TOTAUX
Conseils au solliciteur général				
	87	8,5	2,9	11,4
	87	7,3	2,6	9,8
Police des Premières nations				
	23	3,4	48,1	51,6
	23	12,5	37,6	50,1
Bureau de l'inspecteur général du SCRS				
	10	1,0	0,0	1,0
	12	0,9	0,0	0,9
Services exécutifs et services de soutien ministériels				
	110	9,7	0,0	9,7
	103	10,4	0,0	10,4
Totaux	230	22,6	51,1	73,7
	225	31,0	40,2	71,2
Autres recettes et dépenses				
Recettes à valoir sur le Trésor				
Coût des services fournis par d'autres ministères				2,9
Coût net du Programme				74,1

Nota : Les chiffres ombrés indiquent les dépenses ou recettes réelles en 1996-1997.

1. Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités des ministres.

Dépenses du Ministère prévues et réelles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles, 1994-1995	Réelles, 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réelles, 1996-1997
Conseils au solliciteur général	14,9	10,9	11,4	9,8
Police des Premières nations	39,4	49,4	51,6	50,1
Bureau de l'inspecteur général du SCRS	0,8	0,8	1,0	0,9
Services exécutifs et services de soutien ministériels	11,2	12,1	9,7	10,4
Total	66,3	73,2	73,7	71,2

B. Réalisations en matière de rendement

RÉSUMÉ DU RENDEMENT DU MINISTÈRE, 1996-1997

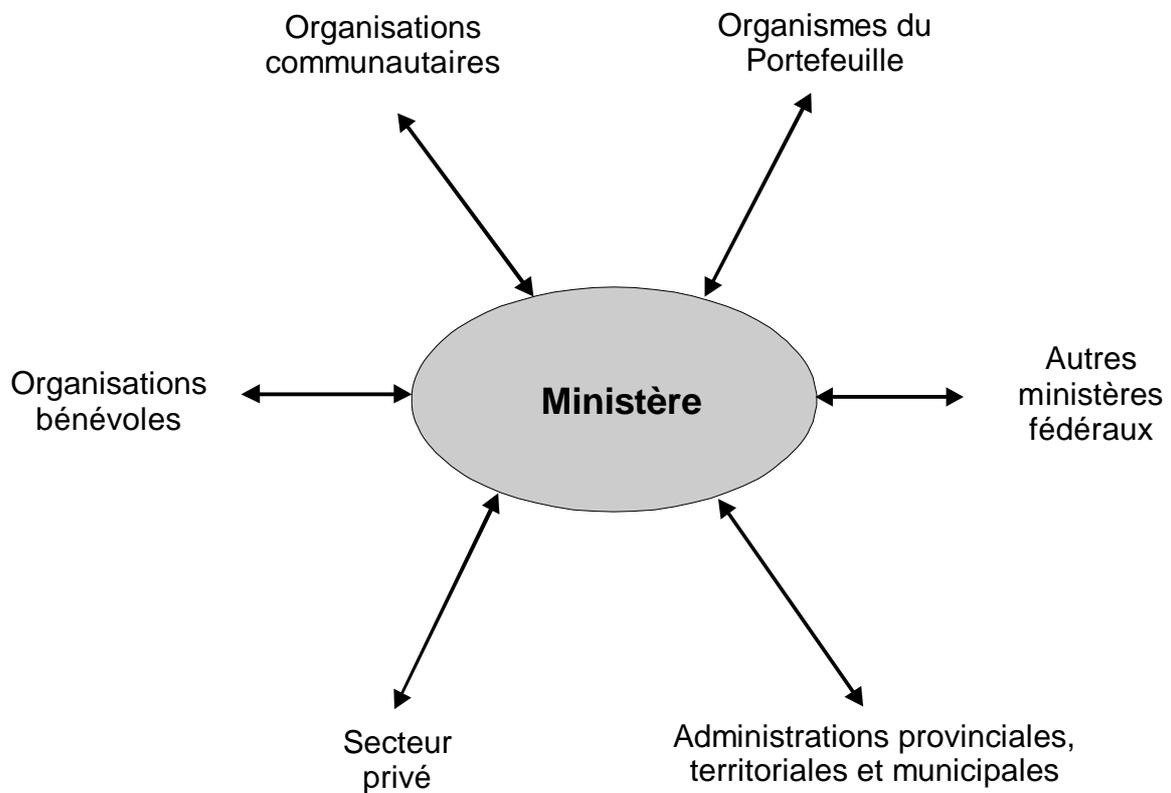
Législation

- C-53 Modifications à la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*
- C-55 Délinquants à risque élevé (de concert avec Justice Canada)

Principales initiatives

- Création de 10 unités mixtes de contrôle des produits de la criminalité
- Renouvellement de la Stratégie canadienne antidrogue (exécution et contrôle) et Initiative anticontrebande
- Préparation d'une loi portant création d'une banque nationale de données génétiques
- Tenue d'un Forum national sur le crime organisé (de concert avec Justice Canada)
- Tenue de consultations sur la création d'un comité national et de comités régionaux de coordination sur le crime organisé
- Création d'un groupe spécial de coordination anticontrebande chargé de travailler avec les autorités américaines
- Consultations interministérielles au sujet du crime organisé et du blanchiment de l'argent
- Soumission au Cabinet d'un rapport d'étape sur les services de police à contrat de la GRC
- Préparation de consultations sur les Services de police nationaux
- Accords avec l'Ontario dans le but d'améliorer la gestion et la mise en commun d'informations sur la justice pénale
- Participation à un groupe de travail fédéral-provincial sur les systèmes de justice intégrée
- Publication d'un rapport d'étape sur la croissance de la population carcérale
- Examen de la détermination de la peine et des questions correctionnelles
- Consultations avec les partenaires clés au sujet des stratégies de base du Ministère
- Poursuite du soutien à la Campagne nationale de sensibilisation sur le filtrage des délinquants sexuels
- Document de travail relatif à la *Loi sur le transfèrement des délinquants* (1978)
- Examen des recommandations issues de l'Enquête Arbour
- Projets de recherche portant sur les délinquants dangereux (dont les délinquants sexuels) et sur les solutions de rechange à l'incarcération et des questions connexes
- Élaboration d'initiatives de services communautaires correctionnels autochtones
- Conclusion de 28 accords portant sur les services de police aux Premières nations
- Suivi des activités de lutte contre le terrorisme issues des réunions des ministres du P-8
- Poursuite de la mise en œuvre des décisions découlant de l'Examen des programmes;
- Amorce du processus de formulation d'un plan ministériel relatif à « La Relève »

RÉSULTATS DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE AU MOYEN DE PARTENARIATS



Rendement des secteurs d'activité

Secteur d'activité 1: Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national au niveau des politiques

Le Ministère élabore, fournit et coordonne des avis opportuns, adaptés à la situation, complets et détaillés sur les politiques afin d'aider le ministre à assumer ses fonctions :

- a) d'orienter les organismes du Portefeuille et d'en répondre devant le Parlement,
- b) d'accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille, et
- c) d'exercer un leadership national dans les domaines de la police et de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition.

Objectifs

- Conseiller et aider le ministre dans son rôle d'orientation des organismes afin que ceux-ci puissent fonctionner, individuellement et collectivement, conformément aux politiques et aux priorités générales du gouvernement, dans le respect des droits et des libertés des Canadiens ainsi que des lois du pays; et afin qu'ils puissent fonctionner efficacement, appuyer le ministre dans la prestation de directives solides aux organismes du Portefeuille.
- Contribuer à la paix, à la sécurité et à la justice dans la société en inscrivant la police, l'application de la loi, la sécurité nationale, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition dans un cadre global de lois et de politiques.

Police et application de la loi

Dans le domaine de la police et de l'application de la loi, on s'emploie essentiellement à assurer le leadership du gouvernement fédéral auprès des services de police et d'application de la loi afin de garantir des services de qualité dans l'ensemble du Canada et de lutter avec efficacité contre les activités criminelles à l'échelle nationale et internationale. Le Ministère appuie le mandat que s'est donné le gouvernement d'assurer la sécurité de la population en mettant l'accent sur l'amélioration des dispositions relatives à la justice pénale, sur la mise au point ou l'amélioration de mesures de lutte contre le crime organisé et sur la prévention de la criminalité.

Principales réalisations en 1996-1997 :

- soutien au ministère de la Justice et à la GRC dans la phase de mise en œuvre du projet de loi C-68, *Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes*;
- contribution à la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, en partenariat avec Justice Canada et avec la GRC, notamment au moyen de la publication du document *Prévention du crime chez les jeunes et déjudiciarisation : Guide pour la police*;
- préparation d'un Forum national sur le crime organisé, en partenariat avec le ministère de la Justice, qui s'est tenu en septembre 1996 à l'invitation du Solliciteur général et du ministre de la Justice. Nombre des recommandations formulées au Forum ont trouvé écho dans le projet de loi C-95 portant sur les organisations criminelles, lequel a donné de nouveaux outils aux services de police, aux procureurs et aux tribunaux pour faire face aux bandes criminelles;
- amorce de consultations sur la création de cinq comités régionaux de coordination et d'un comité national de coordination sur le crime organisé (présidé par le Ministère). Ces structures sont maintenant en place et appuient la collaboration et l'élaboration de politiques coordonnées pour l'application des lois relatives à la lutte contre le crime organisé;
- poursuite de la mise en œuvre des 40 recommandations du groupe d'experts du P-8 sur le crime organisé transnational, de concert avec d'autres organismes fédéraux, les partenaires du G-7 et la Russie;
- établissement, en consultation avec la GRC et le ministère de la Justice, de 13 unités mixtes de contrôle des produits de la criminalité, qui réunissent des agents de la GRC, de services de police municipaux et provinciaux, des agents des douanes, des avocats de la Couronne et des juricomptables afin de combattre le blanchiment d'argent. Le Ministère a également participé au renouvellement permanent de l'Initiative nationale anticontrebande du gouvernement, y compris au volet des produits de la criminalité;
- achèvement, en coopération avec la GRC, des recherches et analyses préparatoires nécessaires à l'élaboration du document de consultation sur les services de police nationaux et de la stratégie connexe. Ces travaux ont consisté, entre autres tâches, à élaborer des profils de programmes, réaliser des sondages auprès des usagers, analyser la conjoncture et rédiger un rapport sur l'ensemble des constatations;
- évaluation des quatrième et cinquième années de fonctionnement des unités antidrogue spéciales mixtes, conformément aux exigences du Conseil du Trésor, dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue, ainsi qu'une évaluation finale des composantes du Ministère, laquelle a été jointe aux rapports finals de sept autres ministères participant à la Stratégie. Un rapport global a été transmis au Conseil du Trésor en 1997;

- élaboration, en collaboration avec le ministère de la Justice, la GRC et Santé Canada, d'un règlement sur l'application de la loi par les services de police, qui procure clairement à ces derniers le pouvoir législatif d'exécuter des opérations surveillées de vente et de livraison de drogues;
- réalisation, de concert avec la GRC, le ministère de la Justice et le SCC, de consultations approfondies sur les meilleurs moyens d'assurer le fonctionnement d'une banque nationale de données génétiques. Un sommaire des consultations a été publié en février 1997;
- aide au *Durham Regional Police Learning Centre* pour le financement de son colloque international sur les crimes motivés par la haine ou les préjugés. Ce colloque a mis l'accent sur trois aspects des crimes de haine : le ciblage des jeunes à des fins de recrutement par des semeurs de haine, la montée du mouvement de formation de milices et les liens internationaux entre les criminels qui exploitent la haine;
- aide à l'Association canadienne des chefs de police en vue de la production d'un guide des ressources intitulé *Les crimes de haine au Canada : à votre porte*. Ce guide procure aux agents de police des informations et des stratégies pour les aider dans leur combat contre les crimes de haine.
- poursuite de la mise en valeur d'approches novatrices, de conclusions intéressantes et pertinentes relativement aux initiatives jeunesse et d'activités d'élaboration de politiques qui appuient le leadership que doit assumer le Portefeuille au niveau national pour ce qui est de faciliter et de soutenir l'action de la police à l'égard des jeunes à risques;
- participation à la séance d'élaboration d'une stratégie pour contrer le problème des bandes de jeunes qui s'est tenue à Winnipeg en mars 1997, et soutien au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal afin qu'il puisse mener des recherches sur la situation des bandes de jeunes à Montréal;
- achèvement de l'examen, après cinq ans d'application, de la base de coûts relative aux contrats de services de police de la GRC;
- coordination de l'organisation du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis. Le Forum s'intéressera en priorité aux questions liées à l'application transfrontalière des lois afin de resserrer la coordination des interventions de lutte contre le crime organisé en général, le trafic des drogues, le blanchiment d'argent et le trafic d'armes, entre autres problèmes.

Affaires correctionnelles

Les gouvernements, les organismes et les organisations non gouvernementales manifestent une volonté croissante de collaborer pour trouver des moyens pouvant les aider mutuellement à résoudre les problèmes correctionnels. Bien qu'elle soit dictée en partie par des pressions budgétaires, cette coopération a eu pour effet d'améliorer la communication et la compréhension, en plus de procurer des résultats tangibles, dont l'amélioration des services.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont souscrit à un énoncé commun de principes applicables au système de justice pénale et ils ont convenu d'un ensemble d'initiatives visant à remédier au problème de l'accroissement de la population carcérale. La stratégie fondamentale du Ministère à l'égard des services correctionnels a consisté à élaborer et à promouvoir des solutions de rechange applicables dans la collectivité qui soient sûres et efficaces dans le cas des délinquants à risque faible afin de réduire le recours à l'incarcération, tout en mettant en œuvre des mesures plus efficaces de protection de la population contre les délinquants violents présentant un risque élevé.

Principales réalisations en 1996-1997 :

- poursuite de l'élaboration et de l'application de stratégies coordonnées visant les délinquants violents à risque élevé et les délinquants sexuels, touchant tous les aspects du processus, de la détermination de la peine jusqu'aux mesures postsentencielles, pour lesquelles le projet de loi C-55 a été présenté au Parlement. Ce projet de loi renforce les dispositions relatives aux délinquants dangereux du *Code criminel* et crée la désignation « délinquant à contrôler », en vertu de laquelle on peut surveiller les délinquants sexuels pendant une période maximale de dix ans dans la collectivité après que ceux-ci ont fini de purger leur peine;
- élaboration, en consultation avec le ministère de la Justice ainsi qu'avec les provinces et les territoires, de recommandations destinées à limiter le nombre de délinquants incarcérés, au moyen de la mise au point de stratégies sûres de déjudiciarisation, de solutions de rechange et de réinsertion. En février 1997, un *Premier rapport d'étape* a été préparé; il a résumé les réalisations obtenues dans toutes les instances gouvernementales en réaction aux recommandations contenues dans le rapport *Croissance de la population carcérale*;
- appui à la Campagne nationale de sensibilisation sur le filtrage des personnes offrant leurs services contre rémunération ou à titre bénévole pour occuper des fonctions de confiance auprès d'enfants, qui comprend la vérification des dossiers de police par l'intermédiaire du Centre d'information de la police canadienne (CIPC);
- formulation, en consultation avec les ministres de la Justice et les solliciteurs généraux des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'un projet de loi (C-53) promulgué en février 1997, lequel modifiait la *Loi sur les prisons et les maisons de correction* afin de moderniser les programmes provinciaux de permissions de sortir;
- distribution d'un document de travail relatif à la *Loi sur le transfèrement des délinquants* (1978) aux autres ministères fédéraux et aux gouvernements provinciaux afin d'orienter les consultations portant sur la modernisation et la clarification de la Loi;
- collaboration avec le Service correctionnel du Canada pour l'examen des recommandations de la *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston* (Rapport Arbour) afin d'élaborer les politiques voulues;

- coordination de la participation du Portefeuille à l'examen parlementaire après trois ans des dispositions relatives au maintien en incarcération de *la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et dépôt de documents devant le Comité parlementaire en décembre 1996;
- préparation d'un guide sur les dispositions relatives au calcul de la peine adoptées dans le cadre du projet de loi C-45, qui a modifié la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. En outre, on a lancé un programme d'éducation judiciaire et de sensibilisation du public en se servant de ce guide;
- exécution de projets de recherche d'une grande importance dans les domaines de l'évaluation du risque, de la récidive avec violence, des délinquants sexuels, des solutions de rechange à l'incarcération (y compris la surveillance électronique), les services correctionnels communautaires et le traitement;
- élaboration, en consultation avec le SCC, la CNLC et le ministère de la Justice, d'une Initiative quinquennale de services correctionnels communautaires autochtones visant à améliorer la coordination des projets de services correctionnels autochtones au sein du Portefeuille et à évaluer des approches novatrices de traitement des délinquants selon les concepts de la guérison et de la justice réparatrice des Autochtones;
- achèvement d'un important projet pilote sur les méthodes de guérison dans les collectivités autochtones (Hollow Water);
- lancement d'un projet expérimental comportant l'utilisation d'Internet avec une organisation autochtone (Maison Waseskun).

Sécurité nationale

Le solliciteur général joue le rôle de chef de file dans la planification, la coordination et la mise en œuvre de la politique gouvernementale de sécurité nationale. Les questions de sécurité nationale font actuellement l'objet d'une réévaluation au Canada et ailleurs en raison de l'évolution de la situation politique et économique à l'échelle internationale. Dans ce contexte et compte tenu de l'évolution de l'environnement canadien à cet égard, le Ministère continuera de réévaluer les stratégies pouvant permettre au Canada de faire face aux problèmes de sécurité nationale.

Principales réalisations en 1996-1997 :

- achèvement de deux directives ministérielles à l'intention du SCRS;
- examen et élaboration d'initiatives de politique en vue de la préparation de futures directives ministérielles;
- formulation d'une politique en vue d'une nouvelle rédaction du Plan national antiterroriste;
- élaboration d'un Programme de préparation opérationnelle en matière de lutte contre le terrorisme;

- participation à des discussions interministérielles sur les moyens d'accroître l'efficacité des lois et des procédures pour contrer la divulgation et la réception non autorisées d'informations touchant la sécurité nationale.

Planification et coordination des politiques

Le Ministère a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre d'une capacité améliorée de planification horizontale au sein du Portefeuille, de façon à s'attaquer plus efficacement aux questions intersectorielles et à mieux coordonner les priorités du Portefeuille. Cette approche concertée de la planification a contribué à faire progresser certains des projets les plus importants du Portefeuille, comme l'élaboration des dispositions législatives sur les délinquants à faible risque et à risque élevé, la mise en œuvre d'un vaste éventail de mesures de lutte contre le crime organisé et le renforcement des pouvoirs d'interception pour adapter ces pouvoirs aux nouvelles technologies des communications.

Principales réalisations en 1996-1997 :

- unification et élargissement des processus de planification concertée, projet entrepris avec les organismes du Portefeuille en 1995-1996;
- poursuite de la collaboration entre les organismes du Portefeuille relativement à plusieurs questions de politiques intersectorielles importantes touchant les services correctionnels, l'application de la loi et la sécurité nationale;
- aide à la poursuite de la liaison et de la collaboration à l'échelle nationale et régionale entre les services de police et les services correctionnels, par le soutien du Comité national mixte de l'Association canadienne des chefs de police et des services correctionnels fédéraux;
- coordination des consultations à l'échelle de tout le Portefeuille avec quatorze organisations bénévoles nationales sur les questions de financement et coordination des discussions sur les stratégies à l'appui des grands programmes du Portefeuille.

Secteur d'activité 2: Programme des services de police des Premières nations

La mise en œuvre de la Politique sur la police des Premières nations offre des moyens pratiques pour améliorer l'administration de la justice dans les Premières nations grâce à la création et au maintien de services de police professionnels, efficaces et adaptés aux besoins particuliers des collectivités des Premières nations et des Inuits.

La Direction générale de la police des Autochtones est chargée de mettre en œuvre, de maintenir et d'étendre le Programme de services de police des Premières nations, dans le cadre de la Politique sur la police des Premières nations.

Objectif

Contribuer à l'amélioration de l'ordre social, de la sécurité publique et de la sécurité des particuliers dans les collectivités des Premières et des Inuits grâce à la mise en œuvre de la Politique sur la police des Premières nations (PPPN).

Principales réalisations en 1996-1997 :

- en octobre 1996, révision et renouvellement de la Politique sur la police des Premières nations, à la suite d'une évaluation indépendante de cette politique. Les modifications apportées à la PPPN mettent en relief la dimension sécurité publique (notamment la sécurité des femmes et des enfants). De plus, ces modifications appuient l'objectif que poursuit le gouvernement d'aider les Premières nations à devenir auto-suffisantes et autonomes et de maintenir des partenariats fondés sur la confiance et le respect mutuels;
- en 1996-1997, négociation avec les provinces et les Premières nations de 28 nouveaux accords sur les services de police. En outre, c'est avec la Première nation de Shoal Lake en Saskatchewan que la Direction générale a conclu son 100^e accord sur les services de police;
- conclusion d'un nouvel accord avec la Première nation de Kanesatake à Oka, au Québec. La signature de cet accord constitue une étape importante pour le maintien de l'ordre et la sécurité publique dans cette collectivité;
- en août 1996, coparrainage du quatrième atelier national annuel des organes directeurs de la police des Premières nations. L'atelier a permis aux membres de ces organismes d'échanger de l'information sur les pratiques de gestion publique et d'administration des services de police;
- en novembre 1996, organisation avec le ministère de la Sécurité publique du Québec du premier symposium annuel des services de police et des comités de sécurité publique du Québec. Le symposium a rassemblé des chefs de police et des policiers, des membres de la sécurité publique et des dirigeants politiques, qui ont discuté des rôles et des responsabilités de chacun ainsi que des besoins de formation des agents de police des Premières nations du Québec. L'un des succès à long terme du symposium est la formation de l'Association québécoise des chefs de police des Premières nations;
- en novembre 1996, organisation d'un forum sur les services de police urbaine des Autochtones vivant hors-réserve. Le forum, qui rassemblait les chefs de services de police urbaine (Edmonton, Winnipeg, Calgary, etc.) et des représentants des Premières nations, visait à accroître la sensibilisation des agents de police et à contribuer à la lutte contre le problème persistant que constitue la violence des bandes.

Secteur d'activité 3: Bureau de l'inspecteur général, SCRS

Le Bureau de l'inspecteur général du SCRS existe en vertu de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. L'inspecteur général a droit d'accès aux renseignements du SCRS et joue le rôle de vérificateur interne des activités de cet organisme pour le solliciteur général. Le Bureau de l'inspecteur général vérifie régulièrement si le Service respecte ses politiques opérationnelles. Il vérifie également si les activités du SCRS sont conformes aux lois, aux pouvoirs, aux contrôles et aux normes qui régissent de telles activités. Il présente au ministre, sur ces sujets, des rapports classifiés dans lesquels sont incorporés les conseils de l'inspecteur général ainsi qu'un certificat exigé par la loi. Le ministre et le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) peuvent ordonner la tenue d'un examen spécial, ou l'inspecteur général peut entreprendre un tel examen de sa propre initiative.

Objectifs

- Veiller à ce que le ministre dispose de tout ce dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du Service canadien du renseignement de sécurité.
- Fournir au ministre un mécanisme indépendant lui garantissant que les activités du Service examinées par l'inspecteur général sont conformes à la *Loi sur le SCRS*, aux directives ministérielles et à la politique opérationnelle du SCRS.

Principales réalisations en 1996-1997 :

- examen du rapport annuel du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité sur les activités opérationnelles et présentation du certificat exigé aux termes de la loi et établi en fonction des activités d'examen et de surveillance de son Bureau;
- examens de certaines activités opérationnelles de l'administration centrale et des bureaux régionaux du Service.

Secteur d'activité 4: Services exécutifs et services de soutien ministériels

Ce secteur d'activité comprend : les Services exécutifs, le Groupe des communications, les Services ministériels et les Services juridiques. Ces services appuient le sous-solliciteur général qui a pour fonction de conseiller et de seconder le solliciteur général pour les questions intéressant tout le Portefeuille, portant sur les communications, la gestion intégrée, le droit, les affaires parlementaires, la liaison avec le Cabinet, la correspondance ministérielle, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ainsi que l'information ministérielle.

Objectifs

- Aider le sous-solliciteur général à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de conseiller et de seconder le solliciteur général dans la gestion et la surveillance des activités du Ministère et du Portefeuille, ainsi que dans l'exercice de ses responsabilités au Parlement et au Cabinet en plus des attributions qui lui sont conférées par la loi.
- Fournir des services de soutien à la gestion et aux opérations internes du Ministère et des trois organismes de surveillance du Portefeuille (Comité externe d'examen de la GRC, Commission des plaintes du public contre la GRC et Bureau de l'enquêteur correctionnel), pour les aider à atteindre leurs buts et leurs objectifs avec efficacité et efficience.
- Continuer à promouvoir l'information et la sensibilisation du public sur des questions liées au Ministère et au Portefeuille.

Principales réalisations en 1996-1997 :

- élaboration et présentation au Bureau du Conseil privé du Plan des ressources humaines du Ministère pour 1997-2000 (La Relève). Le plan définit certains projets à entreprendre dans les domaines de la gestion de carrière, de l'apprentissage continu, du recrutement et de la relève ainsi que du milieu de travail;
- élaboration du *Document de consultation aux fins de la planification 1997 -2000* et diffusion du document à nos principaux partenaires. Ce document donne un aperçu des questions et des priorités du Ministère aux cours des trois prochaines années ainsi que des contraintes auxquelles il sera soumis;
- achèvement des plans visant les ressources financières et les ressources humaines en vue de la mise en œuvre des recommandations de la phase II de l'Examen des programmes;
- prestation de services complets de communications pour un certain nombre d'annonces importantes du solliciteur général ou d'annonces faites conjointement par celui-ci et d'autres ministres comme celles sur le projet de loi C-53, le projet de loi C-55, la signature de plusieurs accords sur les services de police des Premières nations, le Forum national sur le crime organisé et la campagne nationale de sensibilisation sur le filtrage d'agresseurs sexuels;
- amélioration de la sensibilisation du public par une distribution électronique plus large des publications du Ministère et la promotion de la page d'accueil du Ministère sur Internet.

C. Principaux examens

Résultats des évaluations de programmes
<p>Stratégie canadienne antidrogue (SCA) - Phase II (1992-1993 à 1996-1997) : l'évaluation portait surtout sur les moyens d'évaluer les résultats des projets menés dans le cadre de la SCA auxquels participe le ministre du Solliciteur général, en regard des objectifs globaux de la SCA. Conclusions des évaluations :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Confirmation de la nécessité d'accroître le nombre d'unités antidrogue spéciales mixtes, selon les recommandations formulées dans l'évaluation à moyen terme terminée en 1994-1995. En juillet 1996, on a approuvé l'augmentation du nombre d'unités, qui sont passées de trois à treize. Le mandat de ces unités a été élargi, pour qu'elles puissent s'attaquer aux profits tirés du trafic de drogue, de la contrebande et du crime organisé comme la fraude et le jeu. Ce nouveau projet, connu sous le nom d'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité (IICPC), est financé jusqu'en mars 2001.2. Confirmation du rôle du Ministère dans le domaine de la lutte contre le crime organisé et du changement aux priorités du Ministère, comme il est mentionné dans l'évaluation à mi-parcours, pour s'attaquer au trafic de drogue à l'échelle internationale en mettant l'accent sur l'élaboration de politiques plutôt que sur l'exécution de programmes. Cette nouvelle orientation a été renforcée par l'approbation du financement des volets application de la loi et contrôle de la Stratégie canadienne antidrogue, dont on a réduit l'envergure. À cet égard, le Ministère a obtenu un financement pour appuyer la lutte contre la criminalité internationale liée à la drogue et contre le crime organisé et pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le crime organisé.
Résultats des vérifications internes
Néant
Autres examens importants
<p>Examen de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (GRC) : l'examen, effectué par le ministre du Solliciteur général, la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC, a débouché sur un certain nombre de projets de modifications aux parties VI et VII de la Loi visant l'administration des plaintes du public par la GRC et par la Commission des plaintes du public contre la GRC.</p>
<p>Examen de la détermination de la peine et des questions correctionnelles : l'examen, effectué sous la direction du ministre du Solliciteur général et Justice Canada et avec la participation du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, de Statistique Canada, de la GRC et du Secrétariat du Conseil du Trésor, a permis d'étudier des méthodes visant à réduire la population carcérale, compte tenu de la diminution des ressources. L'examen a donné lieu à un certain nombre de projets de mesures législatives et administratives. Le projet de loi C-45 (révision</p>

judiciaire du délai d'inadmissibilité à la libération conditionnelle) est entré en vigueur en janvier 1997. Le projet de loi C-55, qui traite des délinquants à risque élevé et à faible risque, a été promulgué en avril 1997. Les dispositions du projet de loi C-55 visant les délinquants non violents à faible risque sont entrées en vigueur le 3 juillet 1997 et celles relatives aux délinquants à risque élevé, le 1^{er} août 1997.

Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité (IICPC) : Comme l'exigeait le Conseil du Trésor pour approuver le financement du projet (1996-1997 à 2000-2001) en février 1997, le ministère du Solliciteur général a défini un cadre d'évaluation traitant d'un certain nombre de questions d'évaluation et de recherche et précisant les objectifs et les sources de données qui serviront à la préparation d'un rapport annuel complet sur le projet. En outre, un rapport d'étape de première année a été rédigé qui fournit de l'information sur les activités de démarrage des unités mixtes de contrôle des produits de la criminalité créées en 1996.

Vérification de la communauté canadienne du renseignement - Surveillance et obligation de rendre compte : la vérification, qui portait sur le ministère du Solliciteur général (la Direction générale de la sécurité nationale et le Bureau de l'inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité), a été effectuée par le Vérificateur général du Canada. Le rapport de vérification présente un aperçu de la communauté canadienne du renseignement et du rôle des services de renseignements étrangers et des services gouvernementaux; il contient également de l'information sur la nature, la portée et le fonctionnement des mécanismes de surveillance et des mécanismes de reddition de comptes dans le milieu du renseignement. Les résultats de la vérification sont présentés au chapitre 27 du rapport soumis en novembre 1996 par le Vérificateur général du Canada à la Chambre des communes.

Partie V : Renseignements supplémentaires

A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels

- *Document de consultation sur les services de police nationaux*
personne-ressource : Michel Perron, Direction générale de la police et de l'application de la loi (613) 990-7039
- *Prévention du crime chez les jeunes et déjuridiciarisation : Guide pour la police*
co-édité par le Ministère et l'Institut canadien de la recherche sur le droit de la famille
personne-ressource : Chris Damico, Direction générale de la police et de l'application de la loi (613) 991-4246
- *Une banque nationale de données génétiques. Sommaire des consultations*
personne-ressource : Chris Damico, Direction générale de la police et de l'application de la loi (613) 991-4246
- *Mesures prises pour faire face à la criminalité chez les jeunes : Impressions des policiers*
par M. Tullio Caputo
personne-ressource : Chris Damico, Direction générale de la police et de l'application de la loi (613) 991-4246
- *Croissance de la population carcérale*
(Rapport d'étape sur la mise en œuvre des onze recommandations pour traiter le problème de l'accroissement de la population carcérale)
personne-ressource : Jennifer Trottier, Direction générale des affaires correctionnelles (613) 990-2635
- *Le Budget des dépenses principal, 1997-1998, Partie III*
personne-ressource : Linda Stapledon, Direction générale des services ministériels (613) 991-0311
- *Document de consultation aux fins de la planification 1997-2000*
personne-ressource : Linda Stapledon, Direction générale des services ministériels (613) 991-0311

B. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Nom	Titre	Adresse	N° de téléphone	N° de télécopieur
Jean T. Fournier	Sous-solliciteur général	340, avenue Laurier ouest 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Horst Intscher	Sous-solliciteur général adjoint	340, avenue Laurier ouest 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Christiane Ouimet	Directrice générale, Police des Autochtones	340, avenue Laurier ouest 11 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 993-4325	(613) 991-0961
Yvette Aloisi	Directrice générale, Police et application de la loi	340, avenue Laurier ouest 8 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Jim Harlick	Directeur général, Sécurité nationale	340, avenue Laurier ouest 8 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 993-4136	(613) 990-2632
David Peel	Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	340, avenue Laurier ouest 8 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Richard Zubrycki	Directeur général, Affaires correctionnelles	340, avenue Laurier ouest 11 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Michelle Gosselin	Directrice générale, Planification et coordination des politiques	340, avenue Laurier ouest 8 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 998-3617	(613) 990-7023
Tim Farr	Directeur général, Communications	340, avenue Laurier ouest 12 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 991-2799	(613) 993-7062
Eva Plunkett	Directrice générale, Services ministériels	340, avenue Laurier ouest 12 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Janis Gardiner	Directrice, Services exécutifs	340, avenue Laurier ouest 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 991-2942	(613) 995-3259
Paul Dubrule	Services juridiques	340, avenue Laurier ouest 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0P8	(613) 991-2883	(613) 990-8307
Adresse de la page d'accueil du Ministère : http://www.sgc.gc.ca				
Bibliothèque et centre de référence : (613) 991-2787				

C. Tableaux financiers récapitulatifs

Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	(millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1996-1997	Réel 1996-1997
	Programme		
1	Dépenses de fonctionnement	19,6	29,0
5	Subventions et contributions	52,2	40,2
(S)	Solliciteur général - Traitement et allocation pour automobile	0,0	0,0
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,9	1,9
Total pour le Ministère		73,7	71,2

Paiements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Activités	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
SUBVENTIONS				
Conseils au solliciteur général	1,7	1,6	1,8	1,8
Total des subventions	1,7	1,6	1,8	1,8
CONTRIBUTIONS				
Conseils au solliciteur général	2,1	1,2	0,9	0,9
Services de police des Premières nations	28,4	36,9	49,5	37,5
Total des contributions	30,5	38,1	50,4	38,4
Total des paiements de transfert	32,3	39,7	52,2	40,2

Éléments du passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif éventuel
Contentieux	5,2 millions de \$

Lois appliquées par le ministère du Solliciteur général

Le solliciteur général assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité</i>	L.R., ch. C-23, tel que modifié
<i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	L.C., 1992, ch. 20
<i>Loi sur le casier judiciaire</i>	L.R., ch. C-47, tel que modifié
<i>Loi sur le ministère du Solliciteur général</i>	L.R., ch. S-13, tel que modifié
<i>Loi sur les prisons et maisons de correction</i>	L.R., ch. P-20, tel que modifié
<i>Loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., ch. R-10, tel que modifié
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., 1970, ch. R-10
<i>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., ch. R-11, tel que modifié
<i>Loi sur le transfèrement des délinquants</i>	L.R., ch. T-15, tel que modifié
<i>Loi sur le programme de protection des témoins</i>	L.C., 1996, ch. 15

Le solliciteur partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur la citoyenneté</i> (s. 19.3)	L.R., ch. C-29, tel que modifié
<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (s. 55(2), 57)	L.C., 1996, ch. 19
<i>Code criminel</i> (ss. 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 760)	L.R., ch. C-46, tel modifié
<i>Loi sur l'accise</i> (s. 66)	L.R., ch. E-14, tel que modifié
<i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i> (Permis d'importation d'armes à feu (SOR/86-1078))	L.R., ch. E-19
<i>Loi sur les armes à feu</i> (ss. 82, 93)	L.C., 1995, ch. 39
<i>Loi sur l'immigration</i> (ss. 9, 39, 39.2, 39.3, 40.1, 81, 81.3)	L.R., ch. I-2, tel que modifié
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i> (ss. 6)	L.R., ch. S-7
<i>Loi sur la statistique</i> (s. 29)	L.R., ch. S-19, tel que modifié